

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE



POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE

Identité et régularité du séjour	Pièces justificatives
	Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger ou, pour les enfants mineurs, livret de famille ou acte de naissance
	Hors Union européenne : titre de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour, pour toutes les personnes majeures qui vivront dans le logement.
	Union Européenne : droit de séjour dans les conditions de l'article L. 121-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Arr. 15 mars 2010, NOR : IMIK0925219A, art. 2)
	Le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle

POUR INSTRUIRE VOTRE DEMANDE

Situation familiale (demandeur, conjoint, co-titulaire du bail, personnes fiscalement à charge...)	Pièces justificatives
	Marié(e) : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage.
	Veuf (ve) : certificat de décès ou livret de famille.
	PACS : attestation d'enregistrement du PACS.
	Enfant attendu : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines
	Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS.

Situation professionnelle	Pièces justificatives
	Mêmes documents que ceux justifiant du montant des ressources mensuelles (rubrique suivante) sauf si les cases cochées dans le formulaire sont : > étudiant : carte d'étudiant > apprenti : contrat de travail > autre : toute pièce établissant la situation indiquée.

Revenu fiscal de référence	Pièces justificatives
	Avis d'imposition de l'année N-2 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement
	Revenus perçus à l'étranger : avis d'impôt sur le revenu à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet État ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet État ou territoire (1) (en cas d'impossibilité justifiée de se procurer un tel document, présentation d'une attestation d'une autre administration compétente ou, le cas échéant, du ou des employeurs) (2).
	(1) Document traduit en français et revenus convertis en euros. (2) Examen particulier des ressources pour les Français établis à l'étranger rentrés en France en situation d'indigence attestée et les étrangers titulaires d'une protection internationale accordée par l'OFPRA ou la CNDA.



LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

POUR INSTRUIRE VOTRE DEMANDE / suite

Ressources mensuelles (demandeur, conjoint, co-titulaire du bail, personnes à charges...)	Pièces justificatives
	Salarié : bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur
	Non-salarié : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.
	Retraite ou pension d'invalidité : notification de pension
	Notification pôle emploi : avis de paiement
	Indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale
	Pensions alimentaires reçues : extrait de jugement
	Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...) : notification CAF/MSA.
Etudiant boursier : avis d'attribution de bourse	
Logement actuel	Pièces justificatives
	Locataire : quittance précisant solde antérieur à 0 (zéro) ou une attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges.
	Hébergé chez parents, enfants, particulier : attestation de la personne qui héberge
	Camping, hôtel : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
	Sans-abri : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation
	En structure d'hébergement, logement-foyer : attestation de la structure d'hébergement
	Propriétaire : acte de propriété, plan de financement
Motif de la demande	Pièces justificatives
	Sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement
	Rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur
	Logement insalubre ou dangereux ou non décent ou impropre à l'habitation : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité ou l'indécence du logement ou de l'immeuble ou le caractère impropre à l'habitation.
	Mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur
	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail.
	Procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux.
	Violences familiales : prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte.
	Handicap : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale.
	Raisons de santé : certificat médical
	Regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial.
	Assistant maternel ou familial : agrément.
Accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés	

Pour les autres situations, nous vous invitons à nous consulter.